

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du JEUDI 7 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 7 février, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

Convocation
du 31 Janvier 2019
Affichée
le 31 Janvier 2019

Etaient présents : M^{rs} ISRAEL Philippe, Régis DELASSALLE, Jean-Marie PRACHE, CARON Guillaume, LHOTELLIER Mathieu, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard, Jérémy DUHAMEL et Mmes BOUCHEZ Marie-Madeleine, Véronique ISRAEL, DUBOILLE Chantal.

Etaient absents : Luc de FRANCQUEVILLE (pouvoir à Eric MOUTON) et WINIARZ Laurent.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mr Philippe ISRAEL

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

Mr le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

🔗 Délibération : Délégations de pouvoirs au maire (complète la délibération 2015/001 du 2 avril 2015)

Par délibération n°2015/001 en date du 2 avril 2015, la Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions.

Conformément à l'article 2122-22 du CGCT, le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal, être chargé de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de lui octroyer cette délégation en complément de celles mentionnées dans la délibération 2015/001.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal l'attribution de subventions

🔗 Délibération concernant le classement de voirie communale - SPA

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déclasser de la voirie communale une partie du VC n°103 dit chemin du radio phare, partie se trouvant après le refuge SPA. La longueur à déclasser est de 510 mètres. Ainsi, la longueur de la voirie communale passe de 825 mètres à 315 mètres.

Les 510 mètres sont classés en chemin rural.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition de Mr le Maire et adopte le classement définitif de voirie modifié tel que défini ci-dessus.

Afin de limiter l'usure du chemin, Mr Mathieu LHOTELLIER propose de mettre en place une signalisation « chemin limité aux riverains » par le biais d'un panneau sens interdit sauf riverains après la carrière

🔗 Délibération portant création d'emploi et modifiant le tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services et mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence.

Monsieur le Maire propose :

- la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 2.09h hebdomadaires (annualisé) relevant de la catégorie C à compter du 1^{er} mai 2019,
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie C à compter du 1^{er} mars 2019 (avancement de grade)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création de ces emplois et la mise à jour du tableau des effectifs.

🔗 Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure au mi-temps

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de l'autoriser à recruter un agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure au mi-temps. En effet, afin d'assurer le nettoyage des locaux communaux, il convient de recruter un agent sur une durée hebdomadaire de travail annualisé de 2h09.

Monsieur le Maire propose ;

- la création à compter du 1^{er} mai d'un emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent dans le grade d'adjoint technique contractuel à temps non complet, à raison de 2.09 heures hebdomadaires (annualisé).

Cet emploi sera occupé pour un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum compte-tenu des nécessités de services pour l'entretien des locaux communaux.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition de Mr le Maire et l'autorise à procéder au recrutement tel que défini ci-dessus.

🔗 Délibération concernant l'approbation du Projet de Charte du Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'approuver le Projet de Charte du Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime.

Mr Mathieu LHOTELLIER pense que concernant l'aspect touristique, culturel, patrimoine, ce projet est utile, en revanche, en ce qui concerne l'aspect « agriculture », ce projet est inadapté, inutile car nous n'avons pas tous les mêmes objectifs sur tout le territoire.

Après en avoir délibéré et à la majorité (3 voix contre de Mr Mathieu LHOTELLIER, Mr Jean-Marie PRACHE et Mr Guillaume CARON, 2 abstentions de Mr Jérémy DUHAMEL et Mr Bernard VAN ZELLER D'OOSTHOVE), le Conseil Municipal décide d'approuver sans réserve le projet de Charte révisée du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime 2019-2034 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte Baie de Somme Trois vallées et autorise Monsieur le Maire à signer les actes juridiques, administratifs, et financiers correspondants.

🔗 Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal leurs suggestions quant aux propositions budgétaires 2019. Mr VAN ZELLER D'OOSTHOVE propose de prévoir les dépenses nécessaires à la mise en place d'une signalisation pour la sécurité routière dans le village. Mr le Maire fait part du devis réalisé pour la mise en place d'une signalisation à 30km/h dans tout le village. Le coût s'élève à 5 044.00 €.

Mr le Maire propose qu'après réflexion du Conseil Municipal, la décision soit prise pour le budget 2019.

Mr le Maire fait part du devis pour la réalisation des protections des vitraux de l'église d'un montant de 4 620.00 €

Mr Régis DELASSALLE propose de délimiter la place devant la borne de recharge pour véhicules électriques car n'importe qui se gare devant. Voir également pour l'aménagement de l'allée du château.

Mr Jean-Marie PRACHE propose de remplacer tout notre éclairage public par des LED. Mr Régis DELASSALLE, délégué à la FDE80 a déjà posé la question mais la FDE lui a répondu que cela n'est pas possible sur nos candélabres. La question sera toutefois posée une nouvelle fois.

🔗 Festivités 2019

Samedi 13/04 : nettoyage de printemps, rdv allée du château à 10h

Lundi 22/04 : chasse aux œufs à 11h

Mercredi 08/05 : cérémonie monuments aux morts

Vendredi 24/05 : fête des mères + fête des voisins

Dimanche 16/06 : fête du village (fête des pères)

Samedi 13/07 : feu d'artifice

Dimanche 14/07 : cérémonie monuments aux morts

Lundi 11/11 : cérémonie + repas des aînés

Samedi 23/11 : soirée Beaujolais

Vendredi 13/12 : Arbre de Noël

Samedi 14/12 : Colis des aînés

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de Mr VAN ZELLER D'OOSTHOVE dans le parc de son château concernant le week-end du 6 au 8 septembre visant à accueillir un festival de musique. Plusieurs milliers de personnes sont attendues durant le week-end. L'organisation est mise en place par la société en charge de ce festival.

Mr D'OOSTHOVE souhaitait recueillir l'avis du Conseil Municipal avant de s'engager dans cette manifestation.

Mr le Maire invite donc le Conseil Municipal à faire part de leur avis.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre de Mr Mathieu LHOTELLIER), donne un accord de principe sur ce projet.

Séance levée à 20h05

A Buigny-Saint-Maclou, le 19 février 2019

Le Maire, Eric MOUTON.



